



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mesure des taux de pollution sur le futur tracé du GCO

Question écrite n° 26564

Texte de la question

Mme Martine Wonner appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le risque d'augmentation des taux d'exposition à certains polluants pour la population qui sera directement impactée par le tracé du futur GCO. Les impacts sur la santé publique font partie des nombreux effets directs et indirects des transports routiers ainsi que des infrastructures routières. Ils sont la conséquence du bruit et des polluants autant au niveau local que global caractérisés par des effets différés sur la santé à moyen et long terme. Le bruit et la pollution sont à l'origine de problèmes pulmonaires et cardiovasculaires et augmentent les taux de surmortalité et de cancer de l'enfant. Les habitants des villages sur le tracé du GCO seront les premières victimes de l'impact sur la santé de ce nouveau flux routier en Alsace. À ce titre, l'association Duppigheim Qualité de Vie demande à être informée des risques encourus par les citoyens de la commune. Elle avait dans ce sens répondu à un appel à candidature lancé par une association agréée de surveillance de la qualité de l'air pour la mise à disposition d'une mini-station de mesure de la qualité de l'air. Cette demande n'a pas été retenue. Elle lui demande quelles sont les mesures envisagées par le Gouvernement afin de mesurer et prévenir les impacts de cette nouvelle pollution notamment aux abords des sites recevant des personnes sensibles et des habitations situées à moins de 500 m du futur GCO.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Wonner](#)

Circonscription : Bas-Rhin (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26564

Rubrique : Pollution

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(e)s

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 27 juillet 2020

Question publiée au JO le : [11 février 2020](#), page 1007

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)